

## Contrat Bimensuel

**AMAP pain de la Prime - [laptiteboulange.laprime@gmail.com](mailto:laptiteboulange.laprime@gmail.com)**

**Paysanne boulangère partenaire : Noëlla VAUQUENU**

« La p'tite boulange de Noëlla » - Grangegain - 44530 St-Gildas-des-Bois - Tel : 06.70.13.11.52 - Mail : [01graindeblebio@gmail.com](mailto:01graindeblebio@gmail.com)

**Souscription pour 17 livraisons du 07/12/2017 au 25/10/2018**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**1 – PAIN :** La formule permet de faire un choix de pains pour 3 périodes d'environ 4 mois. Ainsi pendant la durée du contrat, qui est de **17 semaines**, vous pouvez choisir **un minimum d'un pain par semaine**. Vous pouvez soit augmenter la quantité de pain, soit changer de variété selon la période.

**À noter : il n'y aura pas de distribution de pain les 28 décembre, les 15 mars et 10 mai, et pendant les congés d'été.**

En cas d'impossibilité de livraison pendant la période il y aura report en fin de contrat. Bien sûr le contrat est toujours conclu sans interruption pour le nombre de mois déterminé.

Semi complet (1kg) 4,05 €	Semi complet (750 g) 3,55 €	Semi complet (500 g) 2,25 €	Pains aux graines* (500 g) 3,35 €	Méteil (1kg) 4,05 €	Méteil (750 g) 3,55 €	Méteil (500 g) 2,25 €	Seigle (500 g) 2,55 €	Pain brioché nature 3,35€	Pain brioché raisins 3,85€	Pain brioché chocolat 4,25€	<b>TOTAL par période</b>	
Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	<b>Du 07/12/17 au 22/02/18</b>	
Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	<b>6 x € = €</b>	
Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	<b>Du 01/03/18 au 31/05/18</b>	
Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	<b>5 x € = €</b>	
Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	Qté :	<b>Du 07/06/18 au 25/10/18</b>	
Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	Total :	<b>6 x € = €</b>	
										<b>TOTAL DU CONTRAT PAIN</b>		<b>€</b>

\* Pour le pain aux graines, sésame, noix, tournesol et courge alterneront chaque semaine.

La farine de blé noir ou sarrasin est produite à la ferme. Je produis le sarrasin mais par manque de place (pour faire sécher et trier ma récolte) je le revends à une ferme, le GAEC « Roule Agrinov » situé en Bretagne et elle me donne en échange du sarrasin séché et trié, produit dans la région et certifié BIO.

**2 – FARINE** : je propose aussi de la farine de **sarrasin** au prix de 3,05 euros le kg. Précisez la quantité que vous souhaitez dans la case qui correspond au(x) mois que vous choisissez.

Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Sept	Oct	TOTAL CONTRAT FARINE
									€

**Modalités de paiement :**

Pour calculer le prix à payer, vous faites la somme des produits que vous avez choisis. Vous pouvez prendre 1 à 2 types de produits. Le montant reste payable en 1 ou 3 chèques. Les chèques sont remplis à la date du contrat et sont libellés à l'ordre de Noëlla VAUQUENU.

TOTAL CONTRAT PAIN	TOTAL CONTRAT FARINE	TOTAL GENERAL
€	€	€

**Engagement mutuel**

Engagement du producteur : Paysanne boulangère partenaire : Noëlla VAUQUENU

- Je m'engage à fournir du pain BIO sous le label « AB », fait avec variétés de blé que je produis .
- Selon les années et les aléas de l'agriculture (intempéries, maladies...), je peux avoir recours à des variétés de blé labellisées Bio que j'achète.
- Le contenu des paniers est déterminé par l'adhérent.

Engagement de l'adhérent :

- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production.
- Je viens remplir mon panier au local de distribution le jeudi entre 18h 30 et 20h00, ce qui me permet de mieux connaître le producteur-agriculteur partenaire.
- Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je cherche quelqu'un qui soit prêt à prendre mon panier et émarger à ma place.
- Si je suis absent sans avoir prévenu, j'autorise que mon panier soit mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.
- J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, **1 à 2 permanences** sur le lieu de distribution et je participe selon mes disponibilités à la vie de l'association et aux ateliers pédagogiques proposées par le producteur.

**Distribution :**

La distribution des paniers de pain se fait le jeudi entre 18h30 et 20h00, à la salle de la prime, 5 place Alexandre Vincent à Nantes.

**Démission, fin de contrat :**

La démission d'un adhérent est possible en cours de saison mais elle implique la signature d'un avenant au présent contrat avec le producteur et un remplaçant de l'adhérent démissionnaire. Ce remplaçant est prioritairement issu de la liste d'attente de l'AMAP ou, à défaut, est trouvé par la personne démissionnaire. L'avenant précisera les conditions de reprise du contrat par le remplaçant. Sinon, le contrat court jusqu'à son terme.

**Coordinateur** : Christophe LE TEXIER - 06 22 47 44 90 – [laptiteboulange.laprim@gmail.com](mailto:laptiteboulange.laprim@gmail.com)

<http://amaplaprime-nantes.fr/>

Date : le

Signature de Noëlla VAUQUENU

Signature de l'adhérent